



L'an deux mille vingt-cinq le 26 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal M. DELATTE Hubert – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre – M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. POIREL Patrick à M. RENAUD Claude – M. MICHEL Olivier à Claude THOMAS – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(e)s : M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. VOINSON Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 7

Excusés : 3

Votants : 44

Date d'affichage : 2 juillet 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

SCOLAIRE

42_06_2025

Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes - approbation de l'avenant n°1 – Lot 5 Bardage – enduits

Claude THOMAS, président, rappelle le marché attribué et notifié le 12 juin 2024 à l'entreprise DEOBAT – lot 5 Bardage - enduits, pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes,

Objet du présent avenant : bardage de la cheminée – transfert de la prestation de l'entreprise DEOBAT à ETTEC

En phase travaux, des réajustements sont à prévoir par rapport au marché initial :

En effet, le bardage initialement prévu sur la cheminée pour le lot 5 « façades » confié à l'entreprise titulaire DEOBAT pose des problèmes de compatibilité, notamment vis-à-vis du support incliné.

Cette pose atypique n'est pas couverte par un DTU (document technique unifié) et le bureau de contrôle préconise une étanchéité bitumineuse, onéreuse et écologiquement incompatible avec l'ambition du projet.

Une couverture métallique, encadrée par un DTU a été proposée. L'ensemble est compatible avec les autorisations urbaines et administratives du permis de construire.

Cette couverte sera posée par le lot 4 « couverture » confié à la société ETTEC.

Nouveau montant

Montant initial des travaux 130 958.00 € HT

Montant de l'avenant 1 - 27 300.00 € HT

Montant du marché 103 658.00 € HT

Soit une modification du marché de -22.80%

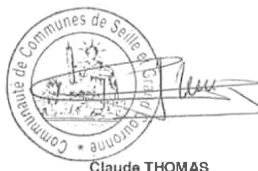
Les membres de la commission consultative MAPA consultés par courriel le 06 juin 2025 ont donné un avis favorable pour cet avenant

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°1.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°1 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – lot 5 Bardage - enduits
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°1 présenté.



Claude THOMAS
2025.07.02 15:27:23 +0200
Ref:9042073-13607554-1-D
Signature numérique
le Président